

## Comment gérer une indivision bloquée ?

Dans une réponse ministérielle, le garde des sceaux fait l'inventaire des pistes juridiques permettant de débloquer des indivisions successorales paralysantes.

Parmi les instruments juridiques disponibles, il y a les articles 813-1 et suivants du Code civil qui permettent à un héritier, à un créancier, à toute personne intéressée ainsi qu'au ministère public de demander au juge la désignation d'un mandataire successoral, à l'effet d'administrer provisoirement la succession.

Voir la réponse ministérielle :

[http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ130305351&idtable=q269286&\\_nu=5351&rch=qs&de=20100909&au=20130909&dp=3+ans&radio=dp&aff=sep&tri=dd&off=0&afd=ppr&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn](http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ130305351&idtable=q269286&_nu=5351&rch=qs&de=20100909&au=20130909&dp=3+ans&radio=dp&aff=sep&tri=dd&off=0&afd=ppr&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn)



Source : Agefi Actifs